

**RAPPORT N° 02/2-14  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REALISATION DE LOGEMENTS DE SECOURS DINA / QUARTIER SAINT BERNARD  
APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR LA LOCATION DES MODULES SUR UNE DUREE DE 3 ANS**

Suite au passage du cyclone DINA, le quartier de Saint Bernard a été particulièrement affecté. Des logements déjà fortement précaires et insalubres ont été très endommagés et sont devenus inhabitables et mettent en danger leurs occupants.

Par Délibération en date du 28 septembre 2001, la Commune de Saint Denis a décidé d'engager une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre du Bourg de Saint-Bernard et de réaliser les équipements nécessaires à l'aménagement de terrains pour permettre le relogement de 170 familles environ dont l'habitat est insalubre. Une procédure de résorption d'habitat insalubre a été engagée dans ce quartier depuis le mois de Septembre 2001 et confiée à la SODIAC. Dans le cadre du projet de RHI, les logements neufs (170 logements) sont prévus mais dans un délai de trois ans compte tenu des procédures réglementaires à mener.

Face à l'étendue et à la gravité de la situation, il nous semble impératif de réaliser une opération de logements de secours dans le quartier pour pallier aux problèmes de relogement d'urgence qui ne trouveront pas de solutions rapidement dans le parc locatif existant disponible dans la commune Saint Denis.

Le bilan actuel fait état de plus de 25 familles sinistrées sans solution de logements à court terme. Ces familles sont soit locataires ou occupants sans titre notamment sur des zones à risques. Une procédure de déclaration d'insalubrité irrémédiable concernant certains logements est lancée parallèlement et ceci dans l'objectif d'une présentation du dossier au CDH du mois de Mars.

La commune est prête à mettre à disposition dans cette opération d'urgence un terrain situé en zone 1 NB (parcelle CE 210) en bordure du chemin Dépêche. Ce terrain est libre de toute occupation et nécessite quelques aménagements (viabilisation) pour permettre l'accueil des logements d'urgence.

**Le programme prévisionnel**

L'opération de logements de secours à réaliser en urgence sur le quartier est évaluée à 20 modules préfabriquées avec une répartition de 5 T2, 10 T3 et 5 T4 correspondant aux typologies familiales. Le coût global de l'opération est estimé à 685 760 euros.

A la livraison des premiers logements définitifs prévus sur le quartier, la commune s'engage à reloger en priorité les familles occupants ces logements de secours. Cette livraison doit intervenir dans un délai de 3 ans.

**Plan de financement prévisionnel de l'opération de logement de secours DINA**

Compte tenu de l'urgence de la situation et du caractère exceptionnel de l'opération, l'Etat pourra financer cette opération à 100 % dans la limite d'un plafond de 30 000 euros HT par logement de secours soit : 600 000 euros au total.

## RAPPORT N° 02/2-14

L'Etat ne s'engage à financer cette opération de relogement de secours que pour une durée maximale de 3 ans (18 mois renouvelable une fois) à l'issue de laquelle l'ensemble des familles devront être relogées.

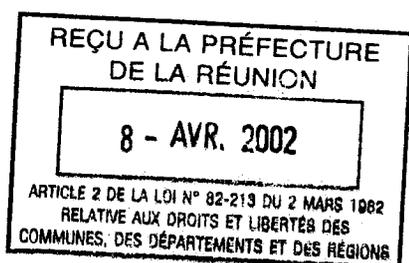
Coût global de l'opération 3 ans de location	Subvention Etat pour 3 ans	Participation de la commune pour 3 ans
<b>685 760 euros HT</b>	<b>600 000 euros</b>	<b>35 360 euros HT</b>
	30 000 X 20 logements	

Au vu de ces informations, je vous demande :

- approuver la mise en place, suite au passage du cyclone DINA, d'un programme de logement de secours (20 modules), sur une durée maximale de trois ans avant relogement définitif, dans le quartier de Saint-Bernard sur la parcelle CE 210, mise à disposition par la commune, afin de reloger les familles sinistrées dont la liste est annexée à la présente délibération
- de confier la réalisation et la gestion de ce programme à la SODIAC dans le cadre de la convention publique d'aménagement mise en place dans le cadre de la RHI Saint-Bernard
- de nous engager à reloger en priorité ces familles, hébergées dans ce programme de logements de secours, dans les programmes de relogements définitifs réalisés dans le cadre de la RHI Saint-Bernard, dans un délai maximal de 18 mois renouvelable une fois sur accord du Préfet
- d'approuver le bilan prévisionnel (ci-annexé), de l'opération soit un coût global de 685 760 euros HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat le financement de cette opération dans les limites qu'il fixe, à hauteur de 100 % du montant prévisionnel global plafonné à 30 000 euros HT par logement de secours soit : 600 000 euros HT pour une durée de 3 ans pour 20 modules
- d'approuver la participation prévisionnelle de la commune correspondant au déficit de l'opération soit pour une durée de 3 ans : 35 360 euros HT

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/2-14  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 27 mars 2002**

**OBJET**

**REALISATION DE LOGEMENTS DE SECOURS DINA / QUARTIER SAINT BERNARD  
APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR LA LOCATION DES MODULES SUR UNE DUREE DE 3 ANS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération N° 01/6-16 portant sur l'aménagement du bourg de Saint Bernard et approuvant le projet de convention publique d'aménagement pour la résorption d'habitat insalubre.

Sur le RAPPORT N° 02/1-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(6 abstentions - dont 2 par procuration)**

**ARTICLE 1**

Approuve la mise en place, suite au passage du cyclone DINA, d'un programme de logement de secours (20 modules), sur une durée maximale de trois ans, dans le quartier de Saint Bernard sur la parcelle CE 210, mise à disposition par la Commune, afin de reloger les familles sinistrées dont la liste est annexée à la présente Délibération.

**ARTICLE 2**

Confie la réalisation et la gestion de ce programme à la SODIAC dans le cadre de la convention publique d'aménagement mise en place dans le cadre de la RHI Saint-Bernard.

**ARTICLE 3**

S'engage à reloger en priorité ces familles, hébergées dans ce programme de logements de secours, dans les programmes de relogements définitifs réalisés dans le cadre de la RHI Saint-Bernard, dans un délai maximal de 18 mois renouvelable une fois sur accord du Préfet.

## DELIBERATION N° 02/2-14

### ARTICLE 4

Approuve le bilan prévisionnel (ci-annexé), de l'opération soit un coût global de 685 760 euros HT.

### ARTICLE 5

Autorise M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat le financement de cette opération dans le limites qu'il fixe, à hauteur de 100 % du montant prévisionnel global plafonné à 30 000 euros HT par logement de secours soit : 600 000 euros pour une durée de 3 ans pour 20 modules.

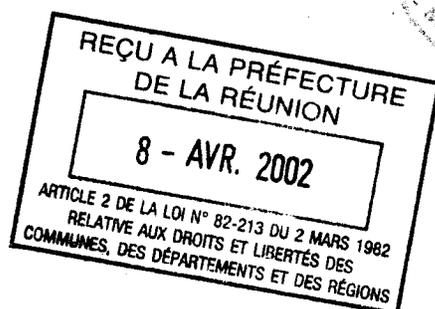
### ARTICLE 6

Approuve la participation prévisionnelle de la Commune correspondant au déficit de l'opération soit pour une durée de 3 ans : 35 360 euros HT.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, - 4 AVR. 2002

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**ANNEXE AU RAPPORT 02/2-14**

**Bilan prévisionnel de l'opération de logements de secours Dina**

<b>COMMUNE DE SAINT-DENIS</b>					
<b>OPERATION DE RELOGEMENT DE SECOURS DINA quartier saint bernard sur une durée de 3 ans</b>					
<b>BILAN EXPLICATIF</b>					
Désignation	montant euros HT	unité	montant unitaire	quantité	montant
Valeurs					
<b>DEPENSES</b>					
<b>TRAVAUX VRD</b>					
aménagement des terrains de relogement					
Travaux infrastructures secondaires					
<b>TOTAL</b>	<b>233 688</b>				
voirie	23 000	forfait/logt	1 150	20	23 000
assainissement EP	19 600	antennes	4 900	4	19 600
assainissement EU	81 100	2 unités EU	40 550	2	81 100
distribution AEP	20 600	forfait/logt	1 030	20	20 600
reseaux telephone	12 700	forfait/logt	635	20	12 700
éclairage public	9 000	lampadaire	2 250	4	9 000
electricité BT	28 000	forfait/logt	1 400	20	28 000
electricité HTA	24 400	renfort un poste	24 400	1	24 400
<b>ss bilan travaux</b>	<b>218 400</b>				
Provisions 7%	15 288	euros	7%	15 288	1 070
<b>LOCATION ET POSE DES MODULES 3 ANS</b>					
			<b>3 ans location</b>	<b>nbre modules</b>	
modules T2	38 874	euros	7 775	5	38 874
modules T3	141 780	euros	14 178	10	141 780
modules T4	100 617	euros	20 123	5	100 617
<b>ss bilan fourniture</b>	<b>281 271</b>				
provisions pose des modules	46 879				
frais de gestion entretien	50 400				
<b>total</b>	<b>378 550</b>				
<b>Etudes, Honoraires, BET</b>	<b>20 184</b>				
Maîtrise d'œuvre VRD	11 684	loi MOP	5%	233 688	11 684
mission Maîtrise d'oeuvre module	8 500	forfait			
<b>frais généraux</b>					
rémunération aménageur 5% dépenses	31 621				
frais financiers 3,5 % dépenses	24 002				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>685 760</b>				
<b>RECETTES</b>					
subvention Etat	600 000	euros	30 000	20	600 000
participation des familles aux frais de gestion	50 400				
<b>Participation collectivité</b>	<b>35 360</b>				
apport foncier pm					
déficit opération	35 360				
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>685 760</b>				

**ANNEXE****LISTE DES FAMILLES POUR LOGEMENTS DE SECOURS DINA**

Type	Nom / prénom	Composition familiale	N°	Adresse	Observations
1 T2	ANACOYA Patrick	HS	63	chemin père Raimbault	hébergement famille
2 T2	VANWASCAPEL Dominique	HS	135	chemin St-Bernard	hébergé par des tiers
3 T2	SAUTRON Henri georges	C	3	chemin Arnoux	expulsion
4 T2	HOAREAU Joseph	HS	15	chemin Marionnette	arrêté insalubrité
5 T2	WANWASCAPEL David	C		rue des Agapanthes	hébergé par des tiers

1 T3	GARA Joelle	C+1E	17	chemin Marionnette	arrêté insalubrité
2 T3	ELEONORE J. Yves Noé	C+2G	5	chemin des roseaux	hébergement tiers
3 T3	ELEONORE Guylaine	FS+2F	204	rte A. Boyer	Zone à risque
4 T3	DUPASQUIER Serge	C+1F	13	chemin Marionnette	arrêté d'insalubrité
5 T3	ADMETTE Jean Nicol	C+ 1G	210	Rte A. Boyer	Zone à risque
6 T3	BEGUE Paul Dominique	C+1F	38	chemin Père Raimbault	hébergé par des tiers
7 T3	DIFERNAND Nelly	FS+2E	1	chemin Père grémion	hébergé par des tiers
8 T3	BAPTISTE Samantha	C+1E	10	Chemin la cayenne les bas	hébergé par des tiers

1 T4	VOLCEY Mie Annick	FS+3G	30	chemin la Cayenne Les Bas	Zone à risque
2 T4	HOAREAU Guy Axel	2A +2E	98	Chemin José Michel	Zone à risque
3 T4	SEVERIN Mimose	FS+3 F	81	chemin Cayenne Les Bas	hébergement tiers
4 T4	ROCHE J; Georges	C+ 2G+1F	6	ter chemin Michel DEBRE	hébergement tiers
5 T4	ELEONORE Patrick Alfred	C+1F+2G	5	chemin des roseaux	Zone à risque
6 T4	GRIMAUD Raphael	C+2E	23	chemin des roseaux	hébergement tiers
7 T4	CLAIN Anthony	C+2G+2F	33	chemin Michel Debré	Zone à risque

Soit

5 T2

8 T3

7 T4